Envoyé en préfecture le 24/08/2016
Reçu en préfecture le 24/08/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160824-CP2016_07_37-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 juillet 2016

CP2016_07_37
id. 2724

L'an deux mille seize le vingt six juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :
M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) :
M. ALBUGUES, M. DEPRINCE

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2015

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Le dossier présenté ci-après a été retenu sur une programmation antérieure à 2016. Ils bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, décidée en session plénière du 16 mars 2016.

Envoyé en préfecture le 24/08/2016
Reçu en préfecture le 24/08/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160824-CP2016_07_37-DE

I - Rappel de la politique

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,

- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :
- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, faisant l'objet d'une co-programmation annuelle.

II - Dossier présenté

Concernant le dossier pour lequel un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, sont détaillés ci-dessous :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2015 *(dans le rapport présenté en Commission Permanente du 22 Juin 2015, figure la liste complète des opérations retenues)*,

- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ce dossier,

- le récapitulatif, par article budgétaire, de l'intervention finale du Conseil Départemental (qui permettra la délivrance de l'arrêté de subvention correspondant).

Envoyé en préfecture le 24/08/2016
Reçu en préfecture le 24/08/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160824-CP2016_07_37-DE

1 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2015

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé-mentaire €		
SIEACA (ex-SIEA Montpezat Puylaroque) À Saint Cirq - Renouvellement du réseau de refoulement AEP sur la RD75 - Tranche 3 ENV02231/ ENV02350	Réseau	53 000	---	10 600 *20 %*	---	10 600 *20 %*	21 200 *40 %*
Total		**53 000**	**---**	**10 600**	**---**	**10 600**	**21 200**

2 - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Le montant de la participation de l'Agence de l'Eau est inférieur à ce qui était prévu, car les coûts de travaux sont inférieurs aux estimations initiales (de l'ordre de 42 000 € HT).

Le taux d'aide global de 40 % (20 % Conseil Départemental et 20 % Agence de l'Eau) sera respecté.

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2015			Aides Agence de l'Eau SUR 2015 €	Total Subventions B.P. 2015 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé-mentaire €		
SIEACA (ex-SIEA Montpezat Puylaroque) A Saint-Cirq - Renouvellement du réseau de refoulement AEP sur la RD75 - Tranche 3 ENV02231/ ENV02350	Réseau	53 000	---	10 600 *20 %*	---	8 508 *16,05 %**	19 108 *36,05 %**
Total		**53 000**	**---**	**10 600**	**---**	**8 508**	**19 108**

(*) Taux arrondi.

Envoyé en préfecture le 24/08/2016
Reçu en préfecture le 24/08/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160824-CP2016_07_37-DE

3 - Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2015			
Maître d'ouvrage Opération	**Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €**	**Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €**	**Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €**
SIEACA (ex-SIEA Montpezat Puylaroque) À Saint Cirq - Renouvellement du réseau de refoulement AEP sur la RD75 - Tranche 3 ENV02231	---	10 600 *20 %*	---
Total	---	**10 600**	---

III - État de la consommation des crédits

Monsieur le Président précise que la subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, à l'article 204142, sous-fonction 61 - opération EPTR, concernant les subventions principales.

Pour information, voici l'état de consommation des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2015 :	688 150 €
Crédits déjà engagés :	550 084 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	10 600 €
Crédits disponibles :	127 466 €

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2015 :	64 594 €
Crédits déjà engagés :	61 964 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	2 630 €

Envoyé en préfecture le 24/08/2016
Reçu en préfecture le 24/08/2016
Affiché le
ID : 082-228200010-20160824-CP2016_07_37-DE

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte du montant de la participation définitive de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne concernant l'opération du programme 2015 d'alimentation en eau potable visée ci-dessus ;

- Approuve en conséquence l'intervention départementale finale pour détaillée ci-dessous :

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2015			
Maître d'ouvrage Opération	**Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €**	**Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €**	**Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €**
SIEACA (ex-SIEA Montpezat Puylaroque) À Saint Cirq - Renouvellement du réseau de refoulement AEP sur la RD75 - Tranche 3 ENV02231	---	10 600 *20 %*	---
Total	---	**10 600**	---

- Précise que la subvention accordée sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61 du budget départemental de 2016.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC